

MARCHES PUBLIC DE TRAVAUX
PROCEDURE ADAPTEE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

SIAEP DU PLATEAU EST DE LISIEUX

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

**Travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable
2019
La Drouetterie à Marolles
Le Clos Houley à Courtonne-La-Meudrac**

Date limite de Remise des offres : **mardi 30 avril 2019 à 12 heures**

SIAEP du Plateau Est de Lisieux
Mairie
Le bourg
14100 MAROLLES
02 31 63 64 28 /
mairie.marolles14@orange.fr

SOMMAIRE

1	Article premier : Objet et étendue de la consultation	3
1.1	Objet de la consultation	3
1.2	Etendue de la consultation	3
1.3	Décomposition de la consultation	3
1.4	Conditions de participation des concurrents	3
1.5	Nomenclature communautaire	3
2	Article 2 : Conditions de la consultation	4
2.1	Durée du marché - Délais d'exécution	4
2.2	Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives	4
2.2.1	Variantes	4
2.3	Délai de validité des offres	4
2.4	Mode de règlement du marché et modalités de financement	4
3	Article 3 : Les intervenants	4
3.1	Maîtrise d'ouvrage	4
4	Article 4 : Contenu du dossier de consultation	5
5	Article 5 : Présentation des candidatures et des offres	5
5.1	Documents à produire	5
5.2	Variantes	6
5.3	Usage de matériaux de type nouveau	6
6	Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres	7
7	Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis	7
8	Article 8 : Renseignements complémentaires	9

1 ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1 Objet de la consultation

La présente consultation concerne les travaux de renouvellement de la conduite d'eau à La Drouetterie à Marolles et au Clos Houley à Courtonne-La-Meudrac sur le territoire du SIAEP DU PLATEAU EST DE LISIEUX.

SITE	COMMUNE	CONDUITE	LINEAIRE	QTE BRANCHEMENTS
La Drouetterie	Marolles	PEHD 63	1 150 ml	11
Le Clos Houley	Courtonne-La-Meudrac	Fonte 100	450 ml	2

1.2 Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de art.L2123-1 du code de la commande publique.

1.3 Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de lots.

1.4 Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par l'entité adjudicatrice est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de l'entité adjudicatrice tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

1.5 Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont : Eau potable. (65111000)

2 ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des commandes passées durant la période de validité du marché seront fixés dans le cadre de l'acte d'engagement et du C.C.A.P.

2.2 Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

2.2.1 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3 ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS

3.1 Maîtrise d'ouvrage

Le Maître d'ouvrage / Maitrise d'Oeuvre est :
SIAEP du Plateau Est de Lisieux
Mairie
Le Bourg
14100 MAROLLES
02 31 63 64 28 / mairie.marolles14@orange.fr
Représenté par Monsieur le Président : M. Gilbert GAUQUELIN

L'assistance à Maîtrise d'ouvrage est assurée par :
ACDDUC
17 rue de Ravenne
14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR
Contact : David SAUNIER
d.saunier@acdduc.fr / 06 41 77 61 31

4 ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises est à télécharger gratuitement sur le site <http://www.uamc14.org/siaepplateauest>

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés
- Le bordereau des prix unitaires
- Le détail estimatif

5 ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique, la capacité économique et financière, les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à aux articles 45 à 51 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et aux articles 44 à 54 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et aux articles L2141-1 à L2141-14 du code de la commande publique :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail ;
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- Carte professionnelle d'entrepreneur travaux publics et Label de qualité Canalisateur de France
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;

- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'entité adjudicatrice. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- Le bordereau des prix unitaires
- Un mémoire justificatif des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux le concernant. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entreprise.
- Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat
- Le détail estimatif

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

NOTA :

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5.2 Variantes

Les candidats présenteront un dossier général « variantes » comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

5.3 Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :

« L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en oeuvre sur sa proposition :
 pendant le délai de ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants.
 Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes :
 »

6 ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- Garanties et capacités techniques et financières
- Capacités professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

- Prix des prestations (note sur 20) 40%
Au regard du détail des quantités estimatives annexé à l'acte d'engagement
- Valeur technique (note sur 20) 50%
 - Méthodologie (communication, méthode utilisée,...), organisation générale des travaux (planification, ..) 12 pts
 - Cohérence des prix unitaires 4 pts
 - Mesures de sécurité mises en place, protection du chantier et des personnes 4 pts
- Délais (note sur 20) 10%

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées entre le bordereau des prix unitaires et les autres pièces de l'offre, il ne sera tenu compte que du ou des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des candidats, sur tous les éléments de l'offre.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 142 (renvoyant à l'article 46-I et -II) du Code des marchés publics. Le délai imparti par l'entité adjudicatrice pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

7 ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les offres devront être transmises sous forme dématérialisée avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Remise offre dématérialisée

Les candidats devront transmettre leurs documents par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<http://www.uamc14.org/siaepplateauest>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci

annule et remplace l'offre précédente. Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles. Il est recommandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes :

- Ne pas utiliser certains formats, notamment les “.exe”, les formats vidéo.
- Ne pas utiliser certains outils, notamment les “macros”

La signature électronique des pièces n'est pas exigée.

Cependant, en cas de signature électronique, chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat. Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (***) du RGS (Politique de Référencement Intersectoriel de Sécurité) ou EIDAS.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS ou EIDAS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Copie de sauvegarde

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, au format papier ou au format physique électronique (clef USB) reprenant les mêmes éléments que l'offre dématérialisée. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « Ne pas ouvrir copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle sera adressée à l'adresse suivante :

Mairie

Le Bourg

14100 MAROLLES

02 31 63 64 28 / mairie.marolles14@orange.fr

Cette copie de sauvegarde ne servira que dans le cas où la version transmise par la voie électronique ne pourrait pas être utilisée. Si elle n'est pas utilisée, elle sera détruite par l'acheteur à la fin de la procédure.

Systèmes d'exploitation et navigateurs supportés

Les postes de travail utilisant l'application doivent disposer d'un des Systèmes d'exploitation suivants :

MICROSOFT Windows 7, intégrant l'ensemble des mises à jour publiées par MICROSOFT (windowsupdate.microsoft.com)

MICROSOFT Windows 8, intégrant l'ensemble des mises à jour publiées par MICROSOFT (windowsupdate.microsoft.com)

MICROSOFT Windows 10, intégrant l'ensemble des mises à jour publiées par MICROSOFT (windowsupdate.microsoft.com)

Apple Mac OS X à compter de la version v10.6 (Snow Leopard), intégrant l'ensemble des mises à jour publiées par Apple

LINUX : distribution UBUNTU à compter de la version UBUNTU version 16, intégrant l'ensemble des mises à jour publiées par l'éditeur.

Les postes de travail utilisant l'application doivent disposer d'un des Navigateurs suivants :

EDGE

Firefox 42 et +

Firefox ESR 45 et +

Google Chrome 47 et +

8 ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Renseignement(s) techniques :

SIAEP du Plateau Est de Lisieux

Mairie

Le Bourg

14100 MAROLLES

02 31 63 64 28 / mairie.marolles14@orange.fr

Président : Gilbert GAUQUELIN / 07 80 30 63 10 / gilbert.gauquelin@wanadoo.fr

Renseignement(s) AMO :

ACDDUC

17 rue de Ravenne

14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

Contact : David SAUNIER

d.saunier@acdduc.fr / 06 41 77 61 31